

ASSEMBLEE COMMUNALE DU 3 SEPTEMBRE 2020

L'assemblée communale de ce jour se déroule à l'Epicentre en présence de 35 citoyennes et citoyens sous la présidence de M. Stéphane Brosy. Elle a été publiée dans le Journal officiel No 28 du 13 août 2020 et par tous-ménages.

Le Président ouvre l'assemblée à 20 heures 02. Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il rappelle les règles sanitaires en vigueur (masques obligatoires durant toute l'assemblée et liste des participants à l'entrée) et donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 30 janvier 2020.
2. Discuter et voter les dépassements de budget et les comptes 2019.
3. Discuter et voter le crédit de CHF 36'000.- pour le mandat d'étude régionale liée à l'alimentation en eau potable des communes du Haut-Plateau à répartir entre toutes les communes concernées sous déduction des subventions.
4. Divers

Cet ordre du jour est accepté.

Sont nommés scrutateurs :

MM Claude Mischler et Dominique Nusbaumer (majorité 18)

1. Approuver le procès-verbal de la dernière assemblée

Stéphane Brosy tient à préciser, concernant la protection des données dans les PV, que c'est une question écrite du Parlement jurassien et non une motion qui a été déposée en son nom et en qualité de député. D'ailleurs entre temps, il a obtenu une réponse partiellement satisfaisante.

Avec cette remarque, le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 30 janvier 2020 est accepté tel que rédigé. Merci à la secrétaire pour la rédaction de ce dernier.

2. Discuter et voter les dépassements de budget et les comptes 2019

Le président ouvre le débat d'entrée en matière. Le Maire rapporte sur ce point.

C'est avec plaisir qu'il peut présenter les comptes 2019 de la commune.

Alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 16'920.00, nous avons un déficit de CHF 46'455.70. Ce résultat est dû principalement à des charges non-prévues dans le budget (frais cadastraux, charges liées, etc.). De plus, il était prévu un prélèvement de Fr. 87'000.00 sur les réserves et fond et nous n'avons prélevé que Fr. 58'477.80.

Nous qualifions ce résultat comme acceptable vu le contexte actuel. Le Conseil communal ne fait pas de dépenses somptuaires et reste très attentif aux charges.

Le compte de fonctionnement accuse une perte de Fr. 46'455.70, pourquoi ? Plusieurs facteurs liés entre eux amènent à ce résultat, alors que plusieurs communes de la RCJU, tels que Delémont, Le Noirmont, Les Breuleux ou encore Haute-Sorne affichent des bénéfices ronds pour 2019. Mais tout ceci peut changer rapidement avec la crise économique qui s'annonce en relation avec le COVID 19.

Premier constat : nous avons des dépenses liées où il n'est pas possible d'influencer le résultat par exemple : l'instruction et la formation, et l'aide sociale ainsi que la santé publique.

Deuxième constat : les réalisations effectuées au village au niveau des infrastructures (traversée du village, SEDE, etc.) coûtent également à la commune.

Troisième constat : la commune de Pleigne est une petite commune avec seulement 352 habitants au 31 décembre 2019. Elle en avait pas loin de 400 il y a une dizaine d'années. Il y a donc moins de contribuables et donc moins de rentrées fiscales. L'assiette fiscale se rétrécit donc et les charges augmentent.

De plus près du tiers des habitants à plus de 65 ans et n'ont plus, pour la plupart, des revenus importants (AVS et souvent petite caisse de pension). La commune ne peut pas bénéficier d'apport important au niveau fiscal par l'industrie ou par les grands commerces à l'instar de communes comme Delémont, Les Breuleux, Le Noirmont. Nous n'avons pas non plus ou très peu d'indépendants à forts revenus tels que médecins, notaires, architectes par exemple. La majorité de nos contribuables est de la classe moyenne voir de la classe moyenne inférieure. De plus, il y a peu de successions indirectes et donc peu de rentrées d'impôts à ce sujet.

Le Conseil communal vous demande d'accepter l'entrée en matière et d'approuver ces comptes ainsi que les dépassements budgétaires après, bien sûr, que la caissière et les vérificateurs vous en auront donné le détail et le rapport.

Elle passera les différents postes du compte de fonctionnement avec vous, dès que vous aurez accepté l'entrée en matière.

1. Administration générale

Budget CHF 134'000.00

Comptes CHF 140'342.27

Bonne tenue du budget dans un secteur où les frais obligatoires ne cessent d'augmenter.

2. Travaux Publics

Budget CHF 35'600.00

Comptes CHF 41'964.95

La principale raison à ce dépassement de budget est le montant des frais cadastraux du géomètre cantonal pour la mise à jour des données pour les années antérieures qui nous est parvenu en 2019 soit un peu plus de Fr. 36'000.00 qui n'était pas prévu dans le budget. (Depuis 2015 en tout cas, il n'y a jamais eu de frais aussi élevés pour ce poste).

3. Police et affaires militaires

Budget CHF 1'600.00

Comptes CHF 1'870.85

Bonne tenue du budget pour ce poste.

5. Instructions et formations

Budget CHF 475'900.00

Comptes CHF 478'276.60

Il s'agit ici d'une très bonne tenue du budget. Nous pouvons être satisfaits de ce résultat étant donné que le poste fait quasiment les 50% du budget de fonctionnement total.

6. Aide sociale et santé publique

Budget CHF 254'190.00

Comptes CHF 237'278.75

Très bonne tenue du budget pour ce poste sachant que les frais liés à l'action sociale augmentent chaque année. Cette différence est le résultat d'une répartition cantonale meilleure que prévue au budget.

7. Economie publique

Budget CHF 10'700.00

Comptes CHF 12'043.20

Bon respect du budget.

8. Finances (intérêts des dettes et amortissements)

Budget CHF -16'700.00

Comptes CHF 45'447.16

Pour ce poste, nous obtenons un dépassement de budget de CHF 62'147.16 qui est dû au fait que nous n'avons pas prélevé comme il était prévu CHF 85'000.- mais seulement CHF 42'359.15 sur les fds de réserve ainsi qu'un dépassement de budget de CHF 13'000.00 pour les intérêts de nos crédits de construction. Nous devons consolider une partie de ces crédits lors d'une future assemblée puisque les travaux relatifs sont terminés.

9. Impositions

Budget CHF -880'970.00

Comptes CHF -913'297.75

Nous avons reçu un peu plus de CHF 30'000.00 d'impôts que ce qui était prévu.

10. Services communaux

Budget CHF 2'600.00

Comptes CHF 2'529.67

Les postes du compte « Services communaux » sont équilibrés pour l'enlèvement des ordures, de la STEP et du service des eaux. Ce sont des comptes qui s'autofinancent. Le solde concerne les dépenses du service des inhumations et le service du feu.

Résultat du compte de fonctionnement :

Budget (déficit) CHF 16'920.00 Comptes (déficit) CHF 46'455.70

Nous sommes relativement satisfaits du résultat de l'exercice qui se traduit par un déficit de CHF 46'455.70. Sans les frais cadastraux non prévus dans le budget, nous aurions un déficit tel qu'annoncé.

Total charges : CHF 1'566'629.77

Total produits : CHF 1'520'174.07

Compte des investissements

Traversée du village	CHF	166'650.60
Vie de Ferrette	CHF	207'078.85
Raccordement des eaux de Lucelle	CHF	194'746.80

Total des comptes des investissements CHF 568'476.25

BILAN

Au niveau des arrérages d'impôts, nous constatons avec satisfaction que la situation est stable. (Solde d'environ CHF 290'000.00 y compris 2019)

Dettes (total) de la Commune CHF 3'797'330.90

Total de la fortune de la Commune CHF 63'369.66

Le maire profite également de l'occasion pour adresser ses plus vifs remerciements à la secrétaire-caissière Mme Emilie Froidevaux pour son engagement dans la bonne tenue des comptes. En effet, elle travaille consciencieusement et avec compétence.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la caissière, Mme Emilie Froidevaux, donne lecture des dépassements budgétaires qui se montent au total à Fr. 152'332.75.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote.

L'assemblée accepte à la majorité évidente, sans avis contraire, les dépassements de budget 2019.

M. Dominique Nusbaumer fait part du rapport de la commission de vérification des comptes qui dit que les pièces justificatives et les dossiers se rapportant à la comptabilité 2019 ont été dûment contrôlés et que le travail de la commission a été grandement simplifié grâce au classement ordonné et une tenue rigoureuse des comptes.

La caissière donne lecture du compte municipal 2019 qui se présente comme suit :

- aux dépenses y.c. services communaux Fr. 1'566'629.77
- aux recettes y.c. services communaux Fr. 1'520'174.07
- soit un excédent de charges de Fr. 46'455.70

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

L'assemblée accepte à la majorité évidente sans avis contraire le compte municipal 2019 qui boucle sur **un excédent de charges de CHF 46'455.70.**

Le Maire rapporte sur le compte bourgeois 2019 qui se présente comme suit :

1. Administration générale

Budget CHF 31'300.00 Comptes CHF 27'379.55

suter&gerrens

Très bon respect du budget

8. Finances

Budget CHF -13'140.00

Comptes CHF -46'740.80

Nous avons un bénéfice supplémentaire dû principalement au bénéfice de l'exploitation forestière alors qu'il était prévu un déficit de 36'650.00 (bénéfice de CHF 1'516.55.)

Résultat du compte de fonctionnement :

Budget (perte) CHF 18'160.00

Comptes (bénéfice) CHF 19'361.25

Grâce à un compte forestier meilleur que prévu, nous passons d'une perte budgétée à un bénéfice.

Total des charges : CHF 235'063.25

Total des produits : CHF 254'424.50

Total des dettes : CHF 66'500.00

Fortune de la Bourgeoisie : CHF 2'031'723.46

Voilà, Mesdames, Messieurs, le conseil communal, unanime, vous recommande vivement l'acceptation de ces comptes bourgeois.

Concernant les comptes forestiers, les résultats sont loin de représenter la situation forestière actuelle qui s'est pérogée depuis le début de l'année 2020. Une étude est en cours pour optimiser la gestion du triage forestier, une proposition sera faite lors d'une prochaine assemblée. Le bon résultat pour l'année 2019 est le fruit d'opportunités non planifiable. Je tiens à remercier ici notre garde-forestier, M. Chapuis Gregory qui est entreprenant, dynamique et proactif.

Un grand merci pour votre attention.

La caissière donne lecture des dépassements de budget, d'un montant total de CHF 61'789.50.

Elle donne ensuite connaissance du compte bourgeois qui se présente comme suit :

-	aux dépenses y.c. compte forestier	CHF 235'063.25
-	aux recettes y.c. compte forestier	<u>CHF 254'424.50</u>
-	soit un excédent de recettes de	CHF 19'361.25

Le compte forestier se présente comme suit :

- aux dépenses	CHF 123'533.00
- aux recettes	<u>CHF 125'049.55</u>
- soit un bénéfice reporté au compte bourgeois de	CHF 1'516.55

Le président ouvre la discussion.

Marcel Odiet félicite le garde forestier pour la super gestion des forêts et donc des comptes.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote.

L'assemblée accepte à la majorité évidente, sans avis contraire, les comptes bourgeois 2019 qui boucle sur **un excédent de recettes de CHF 19'361.25.**

3. Discuter et voter le crédit de CHF 36'000.- pour le mandat d'étude régionale liée à l'alimentation en eau potable des communes du Haut-Plateau à répartir entre toutes les communes concernées sous déduction des subventions.

Le Président ouvre le débat d'entrée en matière. M. Hubert Frainier, maire, rapporte sur ce point.

Le Président demande si l'entrée en matière est combattue.

Ce n'est pas le cas.

Hervé Froté explique ce qu'il en est de cette étude. La commission des maires du Haut-Plateau s'est penchée sur la problématique de l'alimentation en eau des communes de notre région suite à l'apparition de différents problèmes de concentration de nitrates et à la baisse de volume des différentes sources. Il est apparu qu'il deviendrait nécessaire de faire une étude pour élaborer des solutions de secours. Cette dernière a pour but d'assurer l'approvisionnement en eau potable sur toutes les communes du Haut-Plateau en cas d'étiage normal ou aggravé. En cas de pollution d'une ressource principale d'une commune, une interconnexion entre les communes doit pouvoir être faite.

Le crédit proposé ce soir s'élève à CHF 36'000.- qui sera réparti, après subventions (~40%) entre les 6 communes du Haut-Plateau, soit environ CHF 6'000.- pour Pleigne, à prélever sur le fonds de réserve de l'eau potable.

Gérald Chételat donne quelques précisions techniques concernant cette étude et ce qu'elle amènera.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote.

L'assemblée accepte à la majorité évidente le crédit de CHF 36'000.- pour le mandat d'étude régionale liée à l'alimentation en eau potable des communes du Haut-Plateau à répartir entre toutes les communes concernées sous déduction des subventions.

4. Divers

Le Président donne la parole au Conseil communal en premier lieu.

Hervé Froté :

- **Revitalisation des vergers** : Hervé Froté explique le projet du Conseil communal qui viserait la mise en place d'une commission pour la revitalisation des vergers du village. Le mouvement est lancé. Le Conseil communal a adopté cette mesure qui se mettra en place prochainement.
Bernard Guenat estime que les vergers font partis du domaine privé et que chacun devrait s'occuper de son verger et que ce n'est pas à la commune de gérer ce genre de choses. Il espère aussi que les terres de la Bourgeoisie ne soient pas envahies d'arbres fruitiers. Hervé Froté lui répond que comme expliqué plus haut c'est au bon vouloir des privés et que seuls les intéressés se feront connaître. Le Maire précise qu'il espère que la Bourgeoisie ne doive pas participer financièrement. Il compte sur la participation financière de certaines fondations.
- **Vie de Ferrette** : Hervé Froté explique qu'une nouvelle publication est en dépôt public dès aujourd'hui et pour 30 jours concernant la compensation de la haie sur le pâturage Sur la Croix.

Hubert Frainier :

- **COVID 19** : Le maire expose les différentes disparités fédérales comme le port du masque qui n'est pas obligatoire dans tous les cantons. Au sujet du port du masque, il est obligatoire jusqu'au 6 décembre mais probablement au-delà. Durant le confinement, le maire a pris des nouvelles de toutes les personnes de plus de 65 ans par téléphone ou par courrier. Il remercie les 2 gérantes du magasin de Pleigne qui ont fait un excellent travail durant cette période difficile. Sinon il fait aussi part des bons de CHF 30.00 valables sur le Haut-Plateau, distribués aux aînés qui ont remplacés le traditionnel repas.
- **Deux panneaux** ont été installés dans le village, un à côté de l'arrêt de bus et l'autre vers le bureau communal. Ils sont à disposition des partis politiques pour la propagande électorale des élections cantonales de cet automne.
- **Organisation de l'administration communale** : prochainement aura lieu une séance avec les maires du Haut-Plateau afin de trouver

des solutions de mises en place de synergies entre les différentes administrations communales puisque tout devient plus compliqué au niveau de la comptabilité, des permis de construire, etc.

- Un grand merci à Lucien Fankhauser (vice-maire 2020) ainsi qu'à la secrétaire et aux autres membres du conseil pour leur aide durant sa maladie et le travail effectué durant son absence.

Le Président donne la parole aux citoyennes et citoyens.

Gérald Fueg revient sur le cas de la dernière pollution des eaux. Est-ce que le crédit qu'on a voté ce soir va être une solution en cas de récurrence ? Est-ce que l'origine de la pollution a été découverte et est-ce que le nécessaire a été entrepris pour éviter que ça recommence ? Gérald Chételat répond que c'était une petite pollution dû à une souris ou une fouine qui a réussi à atteindre le bassin de Bavelier. Le trou a été colmaté.

Raphaël Grolimund demande si un cahier des charges pour l'entretien a été mis en place pour le Creux sur la Reuse. Hervé Froté lui répond que non. En effet, une offre avait été demandée à un bureau spécialisé. Pour l'entretien annuel du site l'offre se montait à CHF 4'000.-. Pour l'instant le Conseil communal estime que ce n'est pas nécessaire, l'entretien est bien effectué et gratuitement. Le Conseil communal suit ce dossier et interviendra lorsque ce sera nécessaire.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et lève l'assemblée à 21h03.

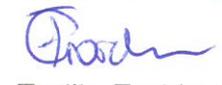
AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le président :



Stéphane Brosy

La secrétaire :



Emilie Froidevaux